

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

31 MAI 2012

---

RAPPORT

DES AUDITIONS DE M. MINOTTE, AUTEUR DE L'OUVRAGE "QUI A PEUR DU  
GRAND MÉCHANT WEB ?", DE M. VERNIERS, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET DE M. MAGOS, COORDINATEUR  
DE LA CELLULE YAPAKA

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA  
JEUNESSE, DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMISSION DE LA  
CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA  
SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
PAR M. MATTHIEU DAELE.

—

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission, conjointement avec la Commission de l'Éducation et la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'égalité des chances, a procédé, au cours de sa réunion du 31 mai 2012(1), aux auditions de M. Minotte, auteur de l'ouvrage « Qui a peur du grand méchant Web ? », de M. Verniers, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM) et de M. Magos, Coordinateur de la cellule YAPAKA.

### 1 Introduction par M. Yves Reinkin, président de la Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

Qui a peur ? Pourquoi, de qui et de quoi ? Nous fait-on peur à juste ou mauvais titre ? Que faisons-nous de cette peur ? Et, *in fine*, comment en sortir positivement, puisque vivre dans la peur n'est pas supportable dans la durée, interroge M. Reinkin ?

Toutes ces questions, de nombreuses personnes se les posent face à ce Web et à ces technologies de l'information et de la communication (TIC) dont Internet est la première aujourd'hui et qui, en quelques années ont envahi notre univers quotidien.

Et le président de poursuivre : Internet est-il le loup des temps modernes qu'il faut chasser, traquer, voire éradiquer ou faut-il davantage en valoriser les usages positifs ?

C'est précisément pour aborder ce sujet d'actualité qui touche de près les enfants et leurs parents, les éducateurs de la jeunesse à l'enseignement, de l'aide à la jeunesse à l'éducation permanente, que la Commission Jeunesse a voulu mener

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Istasse (président de la Commission de la Culture), Mme Désir, Mme Gonzalez Moyano, Mme Pécriaux

M. Daele, M. Reinkin (Président), M. Defossé, Mme Mee-rhaeghe

M. Elsen, M. Migisha

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Magos, coordinateur de la cellule YAPAKA

Mme Sevrin, collaboratrice à la cellule YAPAKA

M. Minotte, auteur de l'ouvrage "Qui a peur du grand méchant web ?"

M. Verniers, Vice-Président du CSEM

M. Bouhy, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck

Mme Tilot, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonet

M. Naif, expert du groupe PS

M. Sonville, expert du groupe MR

Mme Vivier, experte du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

une commission conjointe au Parlement afin d'entendre M. Minotte, auteur de l'ouvrage « Qui a peur du grand méchant web ? » au Parlement.

M. le président annonce que Pascal Minotte présentera son ouvrage et ses recommandations aux commissaires, selon trois axes : bannir les démarches anxiogènes, promouvoir Internet comme outil de développement de l'enfant et du jeune, assurer une prévention dédramatisée.

M. Minotte est psychologue, psychothérapeute et chercheur à l'Institut Wallon pour la Santé Mentale en Belgique. Dans ce cadre, il a notamment réalisé, avec son collègue Jean-Yves Donnay, une recherche sur les usages problématiques d'Internet et des jeux vidéo qui propose un état des lieux des connaissances sur la question. Ce livre dénonce un culture de la peur et plaide pour une prévention d'Internet qui s'intègre dans une démarche globale d'éducation aux médias continue tout au long de la scolarité.

Comme cette éducation aux médias et aux TIC est aussi au cœur des réflexions du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), M. Verniers, qui en est son vice-président, a été également invité à exposer son point de vue.

Enfin, M. le président annonce aussi l'intervention de M. Magos, coordinateur de YAPAKA qui porte également cette question de longue date et à qui il revient plus spécifiquement d'exposer les enjeux de l'éducation à Internet ainsi que quelques recommandations à l'usage du Parlement.

### 2 Exposé de M. Pascal Minotte, psychologue, psychothérapeute et auteur de l'ouvrage « Qui a peur du grand méchant Web ? ».

M. Minotte déclare qu'en tant que chercheur pour l'Institut Wallon pour la santé Mentale (IWSM) et au Centre de Référence en Santé Mentale (CRéSaM), il travaille depuis 2008 sur les TIC, mais qu'en réalité, les questions posées par les usages problématiques d'Internet ou les jeux vidéos concernent d'avantage l'éducation que la santé mentale.

Il souligne d'emblée l'évolution rapide des comportements et des technologies, et les changements qui s'opèrent sous nos yeux à une vitesse vertigineuse, emblématiques de la post-modernité. Il cite l'exemple de Facebook qui, créé en 2004, revendique actuellement plus de 800 millions d'utilisateurs. Chez nous, les réseaux sociaux suscitent un fort engouement parmi les plus jeunes, puisque

l'on compte pas moins de 9 adolescents inscrits sur 10.

Parallèlement au développement de Facebook, les Smartphones se sont rapidement et massivement installés ces dernières années, et avec eux de nouveaux usages et la nécessité pour les sociétés concernées de repenser à chaque fois leurs modèles économiques... remettant ainsi en question les chances de survie du réseau social en question dans les années futures... De telle sorte qu'il nous est impossible aujourd'hui de prévoir quels seront les applications et les usages dominants dans cinq ans.

Selon M. Minotte, ce mouvement va bien au delà du phénomène de mode mais modifie notre rapport à l'espace et au temps en le contractant, bouleverse notre façon d'apprendre ou de rechercher l'information, et re-conditionne en partie les rapports sociaux.

Ces bouleversements ont induit eux-mêmes des peurs, voire une panique morale, mise en évidence par différentes recherches.

On a ainsi beaucoup thématiqué sur Internet et les mondes numériques en général comme des espaces dangereux. Notre jeunesse est aussi, parallèlement, souvent présentée comme une génération en perte, sans repère, et un regard inquiet, voire malveillant est régulièrement posé sur les adolescents.

M. Minotte déclare que tout le monde doit se sentir concerné par cette problématique qui touche à la fois les parents, les enseignants et les éducateurs. Si l'on a pu constater, par exemple, une mobilisation autour des questions liées à l'utilisation et à l'éducation aux médias, dans le chef de certaines AMO, c'est toutefois le soutien aux parents qui apparaît aujourd'hui comme la démarche la plus importante à favoriser.

Il est, en effet, important de soutenir les parents à travers un message non anxiogène, car, selon M. Minotte, susciter l'anxiété favorise l'évitement (on évite de parler d'internet, on essaye de dissuader son enfant d'y aller, etc.) et l'incompréhension entre les générations.

Il s'agit aussi de favoriser la « médiation active » par laquelle les parents parlent avec leur enfant d'Internet, restent près de lui ou s'asseyent à côté de lui lorsqu'il se connecte en ligne, l'encouragent à explorer Internet et partagent avec lui des activités sur le Net.

L'école a également, selon M. Minotte, un rôle essentiel à jouer en la matière.

Toutefois, actuellement l'éducation aux mé-

dias est encore trop souvent conditionnée à l'initiative d'enseignants particulièrement motivés et la réflexion a souvent lieu au départ d'un incident (conflit, droit à l'image, etc...). On note aussi que le travail de prévention est réalisé surtout autour de thématiques inquiétantes comme la dépendance, la « ou la violence.

Pour M. Minotte, cette approche n'est plus adaptée à la réalité et à l'importance des enjeux.

On constate en effet de plus en plus que les médias, qu'ils soient nouveaux ou traditionnels, jouent un rôle considérable dans la société. Cette importance ne fait d'ailleurs que croître et la donne ne fait que se complexifier avec la promesse d'un web 2.0 nouveau fondé sur des bases de données ouvertes et résolument interactives.

Le rôle-clé joué actuellement par les médias se remarque dans des champs aussi divers que l'apprentissage et la construction des savoirs, la recherche d'information, la communication, le vivre ensemble, ainsi que la construction des opinions et de la démocratie.

Dans ce contexte, l'école doit rester le lieu privilégié - en ce qu'elle touche le plus grand nombre - pour assurer la transmission des savoirs, c'est-à-dire pour enseigner à la fois les connaissances dites classiques, mais aussi pour évoquer toutes ces questions nouvelles, vu les enjeux qu'elles représentent ; ce qui, selon M. Minotte, n'est pas inconciliable, mais est au contraire souhaitable.

L'orateur en déduit qu'en « médiacratie », une éducation aux médias, centrée sur les opportunités et qui propose des balises pour limiter les risques, est une priorité et devrait être intégrée au cursus scolaire. Selon le CSEM, une telle éducation aux médias « a pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

M. Minotte en conclut qu'au-delà du travail de prévention, il s'agit surtout de former des jeunes qui sont les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

### 3 Exposé de M. Patrick Verniers, vice-président du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM).

M. Verniers présente brièvement le CSEM dont il est le vice-président et qui se positionne essentiellement comme outil de coordination des acteurs éducatifs, médiatiques et institutionnels (associations de parents, organisations de jeunesse,

universités et enseignement supérieur).

M. Verniers développe plus avant les objectifs de l'éducation aux médias, les risques et les enjeux d'Internet.

L'objectif principal de l'éducation aux médias est à la fois de développer une appropriation critique de ces médias qui permette d'en apprécier toutes les richesses, et d'en faire un usage responsable tout en en percevant avec justesse les limites et les travers. Ce mouvement d'appropriation doit se poursuivre avec les médias en réseaux.

Le CSEM s'occupe également de replacer les questions spécifiques que posent les médias en réseaux en matière d'éducation aux médias à l'intérieur d'un cadre de référence. La question des risques et des dangers est ainsi envisagée comme le résultat ou le produit d'une éducation aux médias, plutôt que comme un point de départ. Il s'agit donc d'intégrer les risques et les usages, de former à l'esprit critique, et de développer la responsabilité des usagers en matière de citoyenneté, ainsi que de transformer le danger en risques maîtrisés.

Ceci dit, M. Verniers reconnaît que les approches ne sont pas que complémentaires, mais qu'elles s'opposent parfois dans leur approche éducative.

Il cite l'exemple des seniors qui arrivent souvent avec de fortes appréhensions face au discours anxigène provoqué par certaines campagnes de sensibilisation.

Parmi les enjeux et les risques liés à l'utilisation d'Internet, M. Verniers évoque :

- la mise en ligne très aisée et instantanée de contenus, qui permet une communication quasiment en temps réel dont l'attrait est indéniable mais dont il n'est pas toujours facile d'anticiper les effets. Par exemple, l'utilisateur est confronté à la pérennité des informations produites, parfois difficiles à modifier ;
- le fait que les contenus peuvent être très facilement dupliqués, modifiés ou transférés dans d'autres contextes qui peuvent en modifier le sens ou la perception ;
- les implications juridiques des usages en réseau, souvent méconnues des utilisateurs et qui posent parfois de nouvelles questions de droit ;
- l'accès à une masse d'informations considérable et de nature extrêmement diverse, qui suppose des démarches complexes d'évaluation des contenus, parfois élaborés selon des logiques collaboratives, et d'identification des

auteurs (pseudos, avatars, anonymat...). Les représentations et les stéréotypes, notamment dans le domaine de la construction et la représentation de soi en ligne, nécessitent aussi de nouvelles formes de critiques.

- la publicisation des communications privées et la traçabilité des données personnelles qui posent question et favorisent de nouvelles formes de surveillance (sociales, commerciales, étatiques...)

Par ailleurs, les utilisateurs des réseaux doivent être en mesure de comprendre et d'analyser de façon plus experte le fonctionnement et les conditions d'utilisation des plates-formes, notamment en termes de confidentialité, de modèle économique ainsi que le rôle de la publicité.

Il importe encore de comprendre que l'infrastructure technique des réseaux repose sur des intermédiaires techniques dont le rôle, différent de celui des médias classiques, est plus proche de l'hébergeur que de l'éditeur d'information. A condition qu'il soit attentif aux stratégies de ces entreprises, le consommateur peut tenter, collectivement, de contribuer à faire prévaloir les exigences de l'intérêt général.

Quant à ce qui caractérise un média, M. Verniers expose qu'il s'agit d'un objet *informationnel* en ce qu'il est conçu pour représenter un objet (réel ou imaginaire) autre que lui-même, à travers l'usage d'un ou de langages. Tout média a une *forme* (un film a une durée, un dessin a des couleurs, un espace scénique de théâtre a une taille, une photographie a une composition, une fenêtre de logiciel a une structure, etc.), et *fait référence* à quelque chose d'autre que lui-même (un documentaire télévisé relate un événement historique, un jeu vidéo met en scène un univers féérique, un poème exprime une expérience sentimentale, une carte postale montre un site touristique, une sonate de Vivaldi décrit l'hiver, etc.). La forme du média (appelée *signifiant*) renvoie à son référent (le *signifié*) en recourant à des langages (verbal, textuel, iconique, sonore, ...).

Les médias sont par ailleurs issus de processus de production *techniques* (un journal, un film, un site web sont tous produits à l'aide de différents dispositifs techniques), et sont eux-mêmes des machines qui produisent ou diffusent d'autres objets médiatiques (un lecteur de disques vidéo, un moteur de recherche, un livre imprimé, un téléphone cellulaire, un stylo à bille, une souris, ... sont autant d'objets médiatiques qui produisent leurs effets médiatiques sous interaction technique).

Enfin, les médias constituent des objets sociaux, en ce qu'ils tissent des relations sociales entre les membres de la société. Comme objets sociaux, les médias renvoient aux acteurs (institutions et personnes) les produisant et les diffusant, aux intentions de ces acteurs, aux effets qu'ils produisent sur leurs publics, aux systèmes culturels qu'ils véhiculent, aux principes liés à leur usage responsable et éthique, etc. Par exemple, le clip vidéo de la performance d'un sportif, partagé sur YouTube, rassemble ses admirateurs, promet ses qualités auprès des connaisseurs, l'érige en exemple classique et fait monter sa cote de popularité.

M. Verviers distingue plusieurs types de tâches médiatiques : la lecture des objets médiatiques, qui implique elle-même le développement de compétences analytiques et critiques ; l'écriture des objets médiatiques ; la navigation et l'organisation.

M. Verniers expose ensuite l'avis remis d'initiative par le CSEM relatif à la sécurité d'Internet :

La sécurité des enfants et des adolescents sur Internet doit faire partie d'une large démarche éducative qui vise leur responsabilisation et leur autonomie. L'enjeu est d'intégrer des compétences techniques, sociales et informationnelles car, dans ce domaine éducatif comme dans d'autres, une démarche uniquement sécuritaire n'est pas suffisante ;

Si le monde éducatif peut occasionnellement s'ouvrir à d'autres partenaires dans le domaine de l'éducation aux médias et de la sécurité sur Internet, il est interpellant de constater que dans le cadre des activités de Child Focus, des sociétés privées aient collaboré massivement à des formations et animations dans certaines écoles. D'autant plus que ces sociétés commerciales sont des acteurs dominants du marché dans les domaines des télécommunications et de l'informatique.

En ce qui concerne les initiatives en cours, M. Verviers expose qu'un groupe de travail spécifique associant les centres de ressources, les associations parentales, les services de l'AGERS, les organisations de jeunesse et les formateurs, mène une série de chantiers depuis 2 ans afin d'élaborer la définition des enjeux d'une éducation aux médias en réseaux à travers une note de positionnement du conseil.

Par ailleurs le CSEM invite des opérateurs existants tels que Child Focus, Technofutur, des EPN, etc ... dans le cadre de rencontres croisées.

Parmi les projets, M. Verviers cite encore l'organisation d'un colloque portant sur l'éducation

aux médias en réseaux qui aura lieu dans le courant du premier trimestre de 2013 et qui permettra de confronter les approches avec un regard croisé sur différentes perspectives.

#### 4 Exposé de M. Magos, coordinateur de la cellule YAPAKA au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Magos présente YAPAKA, service d'aide aux enfants victimes de maltraitance, au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui coordonne en fait l'action de plusieurs administrations du ministère en cette matière. Il évoque le rôle de YAPAKA dans la publication régulière de petites brochures, disponibles sur leur site Internet, dont l'ouvrage de Pascal Minotte.

M. Magos expose, sous la forme de recommandations, les trois axes selon lesquels la prévention aux risques d'Internet devrait se fonder :

— Bannir les démarches anxiogènes.

Selon M. Magos, il est tout à fait naturel que les parents se préoccupent des risques que peuvent rencontrer leurs enfants au quotidien. Il en a toujours été ainsi. En ce qui concerne Internet - qui connaît un développement spectaculaire et qui continuera son développement dans les prochaines années, dans les écoles notamment - ce serait nager à contre-courant, voire même tout à fait contre-productif de bannir cet outil devenu omniprésent. Il est, au contraire, préférable d'encadrer l'usage d'Internet par un dialogue et un climat de confiance entre adultes et enfants/adolescents, en évitant toute action qui relève de la culture de la peur dont les effets pervers seraient néfastes au développement du jeune.

— Promouvoir Internet comme outil de développement de l'enfant.

M. Magos insiste sur l'éveil de l'esprit critique de l'enfant, sur la construction de son intimité qui, davantage que les avertissements, permettent l'épanouissement de sa personnalité.

Il insiste aussi sur le fait qu'actuellement les repères entre vie intime et vie publique sont brouillés par la télé-réalité et par les différents médias, de sorte que, sur Internet, finalement, rien n'est jamais vraiment privé. D'où, selon M. Magos, l'importance de penser sans cesse avec les enfants ces repères et ces frontières.

Internet est aussi le lieu de construction d'un savoir souvent contradictoire où chacun peut

apporter sa contribution, ce qui, par conséquent, nécessite l'aide des adultes, pour son décodage ainsi que pour le développement de l'esprit critique de l'enfant.

— Assurer une prévention dédramatisée.

M. Magos évoque les questions qui sont les plus fréquemment posées par les parents :

– Mon enfant risque-t-il de tomber par hasard sur des images pédopornographiques ?

Non, car les accès à ces sites sont rares et très difficiles et leurs images ne surgissent jamais par hasard.

– Mon enfant risque-t-il de tomber par hasard sur des images pornographiques ?

Oui. De plus, l'enfant ou l'adolescent est naturellement curieux de la sexualité. Internet livre toutefois, de l'extérieur et sans préavis, des images brutes ou violentes qui ne coïncident pas avec le développement affectif de l'enfant.

Là encore, pour M. Magos, le décodage, le dialogue et les explications restent les meilleurs outils éducatifs, d'où l'importance d'être à l'écoute de l'enfant et de ses questions.

– Sur Internet, mon enfant risque-t-il d'être séduit ou harcelé ?

En ce qui concerne le harcèlement du fait d'adultes, M. Magos déclare qu'il est très rare et que le risque est vraiment faible. Certains jeunes sont résilients et mettent un terme immédiat au contact dès qu'ils sentent quelque chose de bizarre. D'autres jeunes, en difficulté dans leurs relations avec leurs parents, sont en recherche d'affection sur Internet. D'autres encore, sont totalement désinhibés et assument la prise de risque.

On voit bien, d'après ces différents profils, que la prévention sur Internet n'a rien de spécifique avec la prévention générale, qui doit rester ce qu'elle est.

En ce qui concerne le harcèlement entre adolescents sur la toile, M. Magos estime qu'il faut aborder ces questions et susciter la réflexion des adolescents dans le cadre de l'EVRAS.

M. Magos évoque encore la problématique de l'addiction aux jeux et de la cyberdépendance. A ce propos, il déclare qu'il ne faut pas stigmatiser

l'adolescent, plus que jamais en quête d'indépendance, et ne pas assimiler cette passion des écrans à la prise de substances toxiques par exemple. D'ailleurs, il apparaît souvent que cet engouement, voire cette cyberdépendance n'est que passagère, et signe le passage de l'enfance vers l'adolescence.

M. Magos insiste encore sur l'enjeu pour le jeune, en plein développement de sa personnalité, de préserver son anonymat sur Internet, à travers des pseudonymes, qui lui permettent d'extérioriser et de faire valider par les autres, des aspects de son intimité dont il ne connaît pas encore la valeur.

Enfin, concernant les filters, il distingue ceux qui sont installés sur l'ordinateur familial de ceux mis en place par les réseaux eux-mêmes ou les Etats. Non seulement, ces filters installés sur l'ordinateur familial n'offrent jamais une garantie de 100 % contre l'intrusion accidentelle d'images mais en outre, il ne remplacent jamais l'apprentissage des limites.

Quant aux autres filters, ceux que posent les fournisseurs d'accès ou les Etats, ils posent d'importantes questions de principes, et peuvent constituer des atteintes aux libertés individuelles ou à la démocratie.

## 5 Discussion.

M. Defossé se demande si l'anxiété des parents ne procède pas, en réalité, d'une méconnaissance technique de l'outil. En effet, les adolescents dépassent bien souvent leurs parents et leurs grands-parents dans l'utilisation des TIC auxquelles ils ont été habitués de plus en plus tôt, tandis que les seniors ont l'impression, quant à eux, d'être complètement dépassés.

Le député plaide donc pour que l'éducation aux médias n'oublie pas les anciens.

Mme Désir entend surtout souligner le rôle de l'école. Elle constate d'abord, d'après sa propre expérience comme jeune mère, qu'actuellement rien n'est prévu dans l'enseignement fondamental pour aborder la question de l'éducation aux médias alors que les enfants s'emparent d'Internet de plus en plus jeunes. Elle regrette cette profonde lacune alors que tant de choses se sont mises en place dans l'enseignement secondaire pour une utilisation plus méthodologique et plus critique d'Internet.

La députée insiste encore sur les inégalités sociales qui se cachent derrière cette problématique, entre ceux qui disposent d'un accès facile à Internet pour leurs recherches ou pour rester en contact

avec leurs amis, et les autres dont l'accès est nul ou plus aléatoire, et ce, alors qu'on connaît désormais toute l'importance accordée par les jeunes aux réseaux sociaux, et le rôle de ceux-ci dans la construction de leur identité.

Parmi les risques liés à l'utilisation d'Internet par les plus jeunes, Mme Désir souligne le fait que la plupart du temps, ceux-ci ne disposent pas de la compétence technique nécessaire pour activer les paramètres usuels de confidentialité, ce qui peut parfois mettre les plus fragiles d'entre eux dans des situations difficiles à gérer ultérieurement.

**M. Daele** félicite les intervenants. Il souscrit à leur approche nuancée et bien ancrée dans la réalité. Bien qu'il comprenne tout à fait le désir des parents de protéger leurs enfants du pire, il estime toutefois qu'entre l'outil et son contenu, il convient de ne pas se tromper de cible.

En effet, comme l'outil s'avère relativement méconnu par les parents, il est très difficile pour eux de s'en saisir afin d'assurer une certaine transmission des codes. C'est à travers l'école - dont M. Daele souligne le rôle essentiel - mais aussi, à travers tous les mouvements de jeunesse, les maisons de jeunes, les AMO, etc, qu'il appartient à la société d'assurer la transmission des codes nouveaux et des savoirs liés à l'utilisation des nouveaux médias.

Par ailleurs M. Daele remarque que si certains parents apparaissent comme angoissés, d'autres - il s'agit probablement de la majorité - laissent faire leurs enfants. Comment faire, dès lors, pour sensibiliser ces derniers, interroge-t-il ?

Le commissaire constate encore que ce qui fait la spécificité d'Internet par rapport aux médias classiques, c'est la vitesse de transmission de l'information ; il se demande comment, dans ce contexte d'immédiateté, éviter le décalage de plus en plus fort entre les parents et leurs ados.

**M. Migisha** remercie à son tour les invités et déclare que l'éducation aux médias est un thème souvent récurrent au sein des différentes commissions du Parlement.

A ce propos, il rappelle qu'à l'initiative de son groupe, un colloque s'est tenu le 17 novembre 2011 au Parlement sur le thème « développer les compétences médiatiques de tout citoyen, pour un dialogue familles-écoles »

Il cite la conclusion qui en avait été faite par le professeur François Heynderickx : « *L'obsession pour les risques est tout à fait légitime. Elle est intéressante, voire castrante ! Elle nous pousse dans une approche de l'éducation aux médias*

*qui est extrêmement restrictive et donc contre-productive. Il est urgent de rééquilibrer la question de l'éducation aux médias en y intégrant tout ce qu'elle peut produire de positif chez les jeunes et dans la société ».*

M Migisha soutient ce parti pris en faveur de la promotion d'une certaine image positive du jeune.

Un autre messages-clé délivré à l'occasion de ce colloque était relatif à l'importance de l'éducation aux médias dans les différents milieux de vie. Il insiste aussi sur l'opportunité de conjuguer les approches parents/enfants.

Le député salue vraiment l'initiative de YAPAKA, ainsi que la décision prise par la ministre Simonet en faveur du renforcement de la distribution d'exemplaires complémentaires de la brochure « Qui a peur du grand méchant web ? ». Il rend également hommage à tous les acteurs de terrain qui prônent l'éducation aux médias à l'encontre d'une certaine peur, et il souligne aussi les initiatives qui ont déjà pu voir le jour dans les écoles comme par exemple, la campagne « ouvrir mon quotidien ».

Concernant la question des limites et des filtres de l'Internet, il se demande selon quelle logique on peut raisonner : est-ce en fonction de l'âge des enfants (3-6-9-12 ans) ou selon d'autres critères ? D'autre part, s'il apparaît de plus en plus que l'importance d'Internet se confirme pour la construction de la personnalité et de l'intimité, le dialogue familial - certes souhaitable - ne risque-t-il pas d'entrer en conflit avec la volonté d'émancipation du jeune sur le web ? Il ne faut pas non plus perdre de vue, selon M. Migisha, que de nombreux enfants ne disposent pas d'un encadrement familial adéquat..

Le commissaire demande également comment l'on pourrait valoriser davantage le rôle des réseaux sociaux comme base d'apprentissage et d'éducation. Des initiatives originales ont-elles été prises en dehors du milieu scolaire ?

Quant à la question des relations difficiles qu'entretiennent certains services avec Child Focus, souvent abordée ces derniers temps, M. Migisha aimerait savoir si quelque chose est définitivement cassé, ou si des perspectives d'apaisement sont en vue.

Selon **Mme Meerhaeghe**, il ressort des différentes interventions que ce qui génère l'angoisse des adultes, ce serait surtout leur incompétence technique, mais il apparaît aussi que le web est un outil très utile au développement de l'enfant, à son émancipation et à son épanouissement.

Comme certains de ses collègues, elle voudrait voir mises en place des campagnes à large spectre, visant un public beaucoup plus vaste. En ce qui concerne la pornographie sur Internet, par exemple, la députée pense qu'au lieu de cibler le web et de le considérer comme le grand méchant loup, il y aurait tout un travail utile à mener dans le cadre de l'EVRAS au sein même des écoles.

Par ailleurs, en matière d'éducation aux médias, si l'école lui semble justement le lieu idéal pour réduire la fracture numérique, la députée n'ignore pas qu'il est toujours très compliqué, chez nous, de modifier les programmes scolaires. Selon Mme Meerhaeghe, il reste néanmoins toujours possible pour les enseignants, de recourir davantage à des experts extérieurs, de solliciter nombre d'organisations ainsi que le monde associatif.

**M. Minotte** est d'avis qu'il faut soutenir essentiellement les parents. Il est également d'accord sur le rôle que peuvent jouer d'autres acteurs du monde associatif, l'éducation permanente et notamment les AMO en matière d'éducation aux médias.. Il déclare à leur propos que certaines d'entre elles ont fait un travail remarquable dans ce domaine.

Toutefois, il lui apparaît clairement que le rôle éducatif essentiel appartient fondamentalement à l'école, ne fût-ce que parce que c'est elle qui touche le public le plus large, tandis qu'une majeure partie des jeunes n'aura jamais affaires aux AMO ou aux services spécialisés, ou manque carrément d'encadrement familial.

M. Minotte note encore qu'on assiste à un glissement dans le rapport à l'intimité. Cela a été le cas à travers d'autres époques et il ne faut pas s'en offusquer. Nos enfants voient des modèles qui s'exposent, notamment à travers la télé-réalité. L'enjeu, à l'époque que nous connaissons, n'est plus de se cacher, mais d'être conscient de ce qu'on souhaite exposer.

Quant à la question des balises et des limites, posée par M. Migisha, il répond qu'un colloque se tiendra prochainement pour traiter de ce sujet-là.

Selon **M. Verniers**, le clash générationnel ne doit pas être abusivement généralisé. Il existe de nombreux parents qui maîtrisent parfaitement les TIC. Tous les adultes ne sont pas incompétents, et ils sont même de plus en plus nombreux à adhérer à Facebook. M. Verniers évoque aussi l'important travail de terrain effectué par les EPN (espaces numériques partagés) pour réduire la fracture numérique, en Wallonie et à Bruxelles. On y voit même beaucoup de seniors, certes apeurés au départ, mais désireux de comprendre l'utilisation

des TIC et de remettre leurs compétences à niveau.

A l'inverse, on constate aussi que désormais des chercheurs universitaires font l'essentiel de leur travaux sur Google et ne maîtrisent plus les outils de recherche traditionnels, ce qui, selon M. Verniers et tout aussi inquiétant.

Quant au rôle de l'école, M. Verniers admet que les choses ne sont pas simples. Il fait le parallèle avec l'utilisation de la TV par certains enseignants qui, dans les années 80, auraient presque voulu lui substituer leur propre cours. Selon lui, il y a également, avec les TIC, un travail d'intégration préalable à faire dans le projet scolaire en identifiant les zones de compétences. M. Verniers estime qu'il serait en effet dommageable de confiner l'éducation aux médias à une certaine plage horaire.

A propos de Child Focus, M. Verniers déclare que le CSEM a ouvert de nombreuses possibilités de dialogues afin de permettre un regard croisé, à partir de leur expertise réciproque, sur certaines thématiques. Mais il se désole de constater que, malgré plusieurs tentatives, Child Focus est très peu preneur.

**M. Magos** rejoint les considérations développées par Mme Désir sur l'utilisation d'Internet à l'école et sur son rôle dans le développement de l'enfant. Il faudra s'y faire! Les tablettes numériques, comme outils pédagogiques, vont se démocratiser, et bientôt, on peut imaginer que toutes les écoles en seront équipées. Les enseignants et les parents vont être amenés à s'y adapter par la force des choses pour ne pas rester à la traîne ou se laisser dépasser.

Pour le reste, M. Magos pense, tout comme M. Verniers, qu'il faut souvent nuancer le propos dans toute cette matière complexe liée à l'utilisation des TIC, où il n'y a pas de recettes toutes faites.

A propos de Child Focus, M. Magos estime que c'est au politique de contrôler davantage les outils qu'il finance. Il rappelle que Child Focus, créé dans la suite de l'affaire Dutroux et dans ce climat d'angoisse tout particulier, est financé assez généreusement pour les campagnes qu'il mène. Lorsqu'un enfant disparaît, les affiches de Child Focus créent un climat anxiogène en suggérant l'idée « qu'on vous enlève encore vos enfants » ... alors que la plupart du temps il s'agit de fugues ou de MENA.

M. Magos est d'avis que depuis la création de Child Focus, le climat a changé et qu'il est peut-être temps de simplement redéfinir ou de réadapter le rôle et les missions de l'outil.

Pour **M. Verniers**, on a beaucoup parlé de l'inquiétude des parents, mais les choses ne sont pas aussi simple et la gamme de réactions de ceux-ci est beaucoup plus large. Selon lui, il est utile de donner aux parents l'occasion d'échanger entre eux. Il note d'ailleurs que lorsqu'un dialogue se met en place entre les parents, des déclics se font ; d'où l'opportunité qu'il y aurait à exploiter le réseau des associations de parents afin de stimuler entre eux les échanges sur les TIC.

**M. Minotte** ajoute encore qu'avec les adultes il y a souvent beaucoup de malentendus à lever. Il importe pourtant de partir des peurs des parents, pour en sortir, pour les désamorcer. Il note aussi une forme d'appétence naturelle des parents face aux messages anxiogènes.

**M. le président** remercie chacun des orateurs pour leur participation et pour avoir éclairé les commissaires, grâce à leur expertise. Il déclare qu'il appartient désormais au pouvoir politique de prendre ses responsabilités, tant en ce qui concerne l'organisation de futures campagnes, que pour relayer les conclusions de cet après-midi de travail vers les différents ministres concernés quant aux enjeux sur ces questions essentielles pour les années à venir.

Un exemplaire du document reprenant les recommandations « Internet et protection de l'enfance » de YAPAKA sera envoyé aux commissaires.

Confiance est faite au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le rapporteur,*

M. DAELE

*Le président,*

Y. REINKIN